

Lutte Anti-Blanchiment/ Financement du Terrorisme

Éclairage, par
Harwell Management

Lutte Anti-Blanchiment/ Financement du Terrorisme

En quelques mots...	3
Contexte	3
Objectif et enjeux	3
Historique des lois, règlements, et recommandations depuis 1989	4
Impacts sur les Institutions Financières	5
Impacts sur les Systèmes d'Information	6
Contacts	7

En quelques mots...

Le secteur financier est fortement exposé au risque de blanchiment de capitaux, qui consiste à réintroduire dans un circuit légal des fonds de provenance illicite, et au risque de financement du terrorisme.

Dans ce contexte, un certain nombre d'acteurs est soumis à des dispositifs de lutte anti-blanchiment et de prévention du financement du terrorisme, notamment le secteur bancaire. Les banques étant au centre des transactions financières, elles sont en effet fortement concernées par cette question.

Contexte : un renforcement permanent des contrôles

Autorités françaises de régulation



AMF – Autorité des Marchés Financiers
Règlementation et contrôle des marchés financiers



ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Règlementation et contrôle des établissements du secteur bancaire et des organismes du secteur de l'assurance

Sanction
Enquête



TRACFIN – Traitement du Renseignement Contre les Circuits Financiers Clandestins
Recueille et traite les informations relatives au blanchiment d'argent et aux circuits financiers clandestins

Contrôle

Objectif et Enjeux

Objectif : lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Enjeux : respect de règles strictes édictées par les autorités de régulation et obligation d'identification et de prévention

Devoir de prévention du blanchiment

- Connaissance relation client – Know Your Customer (KYC)
- Identification des Bénéficiaires Effectifs
- Identification des PEP (Personnes Politiquement Exposées)
- Diligences renforcées ou allégées sur le client (pays risqués, activités de la contrepartie risquée, présence de PEP,...)

Devoir de prévention du terrorisme

- Respect des embargos à l'encontre de certains pays
- Interrogation des listes de sanctions internationales
- Gel des avoirs

Devoir de déclaration

- Les critères de soupçon
- L'interprétation du concept de soupçon
- La déclaration de soupçon

1989Recommandations
internationales du
GAFI

- Le Groupe d'Action Financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les ministres de ses états membres.
- Reconnues comme étant des normes internationales, le GAFI/FATF édicte :
 - 40 recommandations sur le thème de la lutte contre le blanchiment de capitaux
 - 9 recommandations sur le thème de la lutte contre le financement du terrorisme

2003Loi de Sécurité
Financière

- La LSF (aussi appelée loi Mer) s'applique à toutes les sociétés anonymes ainsi qu'aux sociétés faisant appel à l'épargne publique.
- Comme la loi américaine Sarbanes-Oxley, la Loi de Sécurité Financière repose principalement sur :
 - Une responsabilité accrue des dirigeants
 - Un renforcement du contrôle interne
 - Une réduction des sources de conflits d'intérêt

2005/20063^e Directive
européenne
(2005/60/CE)

- La 3^e directive présente plusieurs évolutions sur quatre axes majeurs :
 - Un élargissement considérable du champ d'application de la déclaration de soupçon
 - Un élargissement du champ d'application des obligations de vigilance
 - Une approche fondée sur l'appréciation du risque
 - Une coopération entre établissements

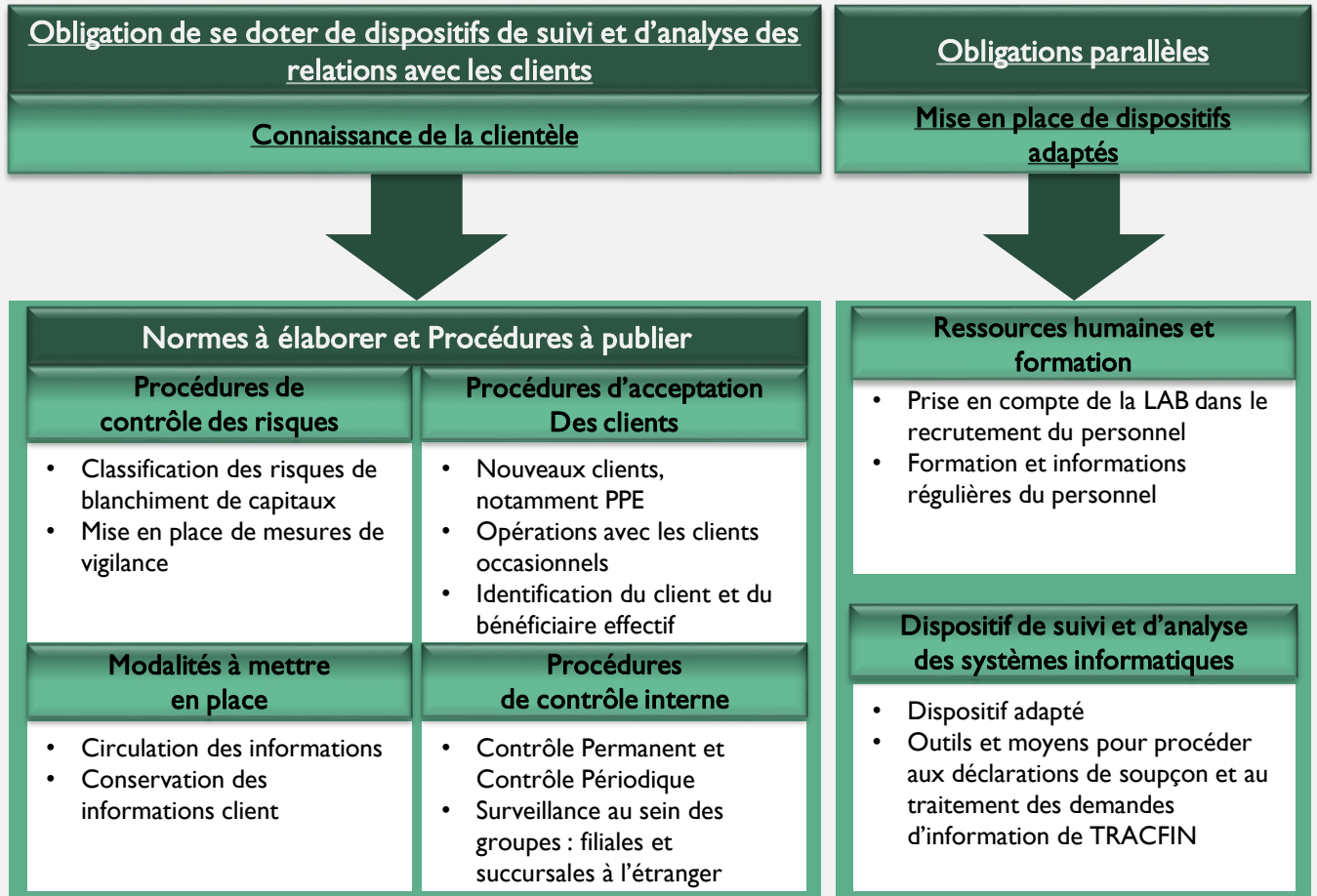
2009Ordonnance
n° 2009-104

- Cette ordonnance est la transposition en droit français de la 3^e directive européenne LAB et en reprend les principes fondamentaux.

20134^e Directive
européenne

- Le 5 février 2013, la Commission Européenne propose un renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, avec le projet d'une nouvelle directive, dite 4^e directive, avec :
 - L'extension du champ d'application
 - L'obligation de conserver et de mettre à disposition des informations sur les bénéficiaires effectifs
 - Le renforcement de l'axe répressif

Des obligations étendues

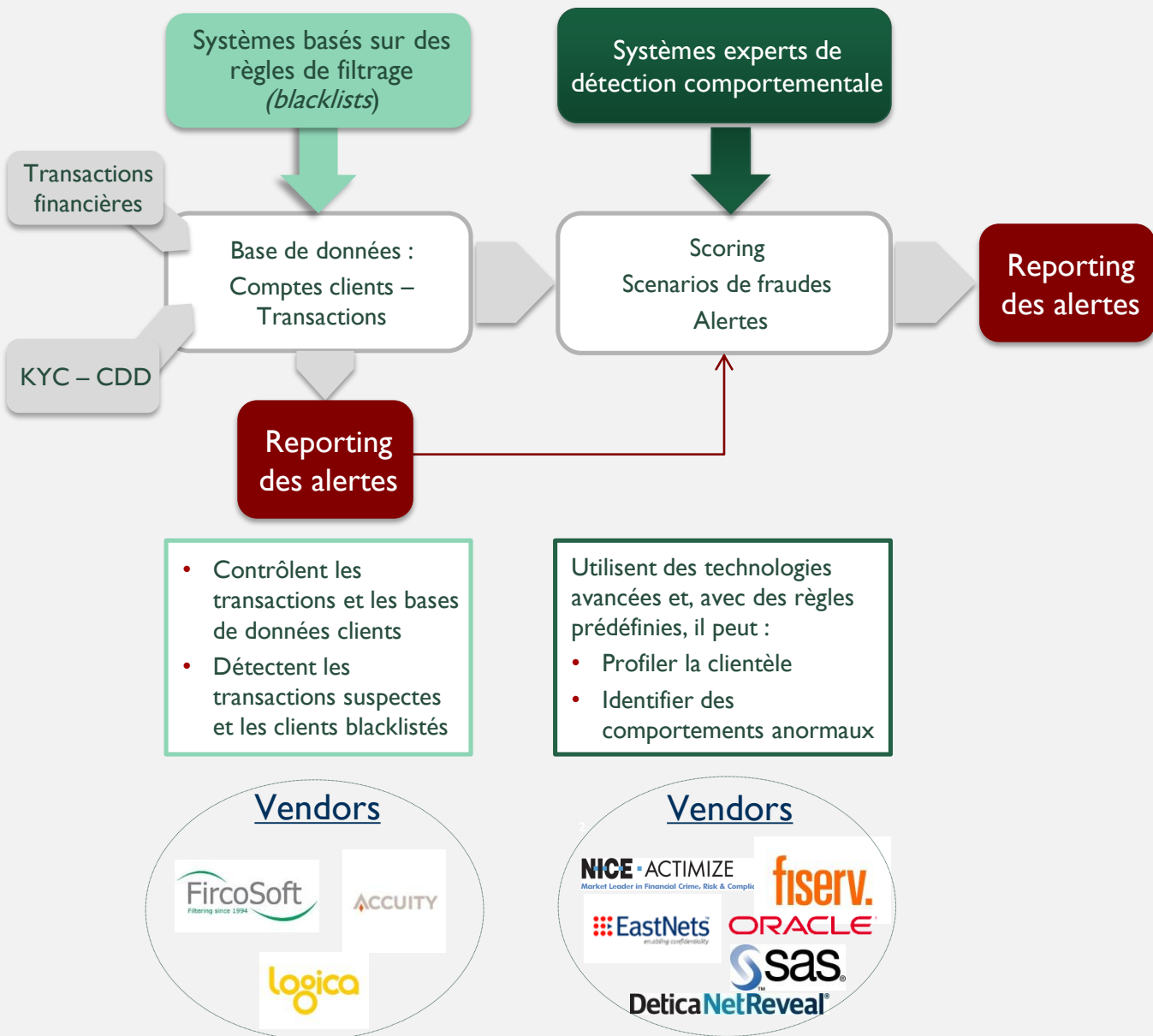


Un dispositif organisationnel en constante évolution

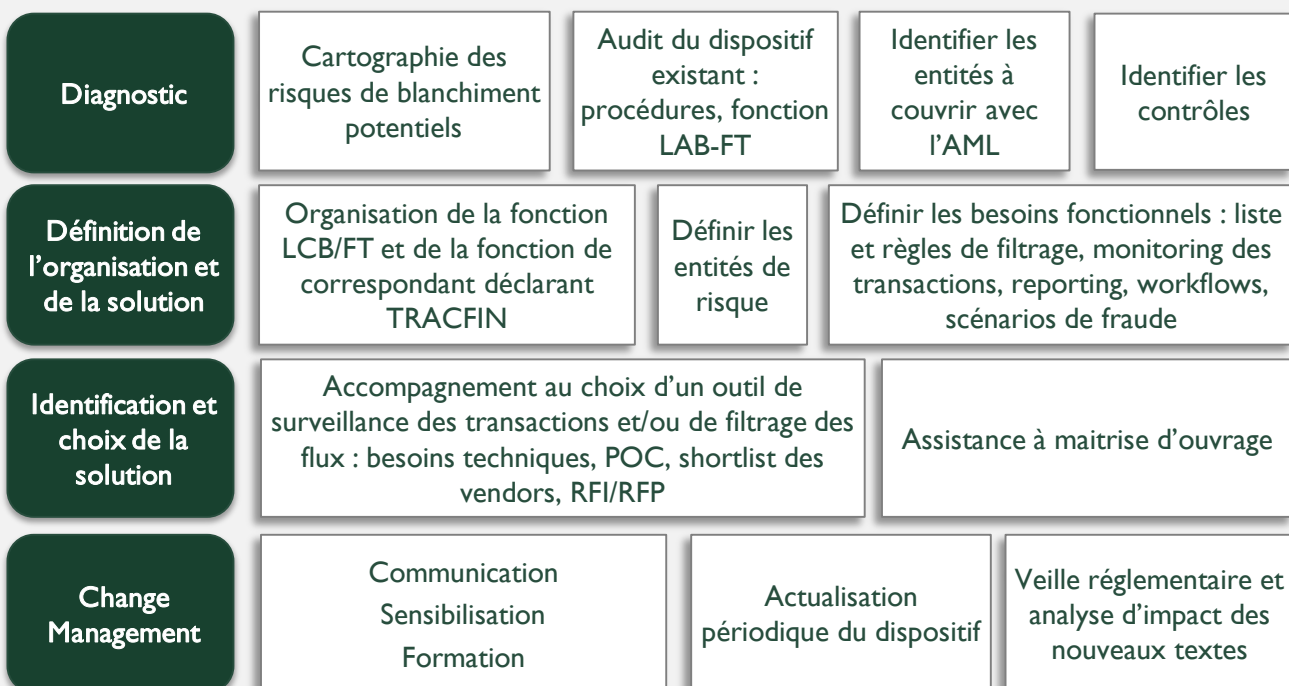


Fonctions clés	<p>Directeur de la Conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsable du caractère adapté des procédures et dispositifs Responsable du respect des obligations
	<p>Correspondants et déclarants TRACFIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Rôle essentiel dans le processus déclaratif et dans l'échange d'informations avec TRACFIN Possible cumul des fonctions à leurs collaborateurs
	<p>Habilitations et délégations à formaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> En matière d'acceptation d'une relation d'affaires avec une PPE En matière de services de correspondance bancaire, d'encaissement ou d'escompte de chèque ou de distribution d'instruments financiers En matière d'informations sur l'existence et le contenu des déclarations de soupçon, au sein du même groupe et entre assujettis appartenant à la même catégorie

Deux grandes familles d'outils de LAB-FT sur le marché



Les grandes étapes de la mise en place projet





Cabinet Harwell Management
Conseil en Management

communication@harwell-management.com

www.harwell-management.com

+33(0)1 53 64 57 60

40, rue la Pérouse - 75016 PARIS

367, Avenue Louise - 1050 Brussels